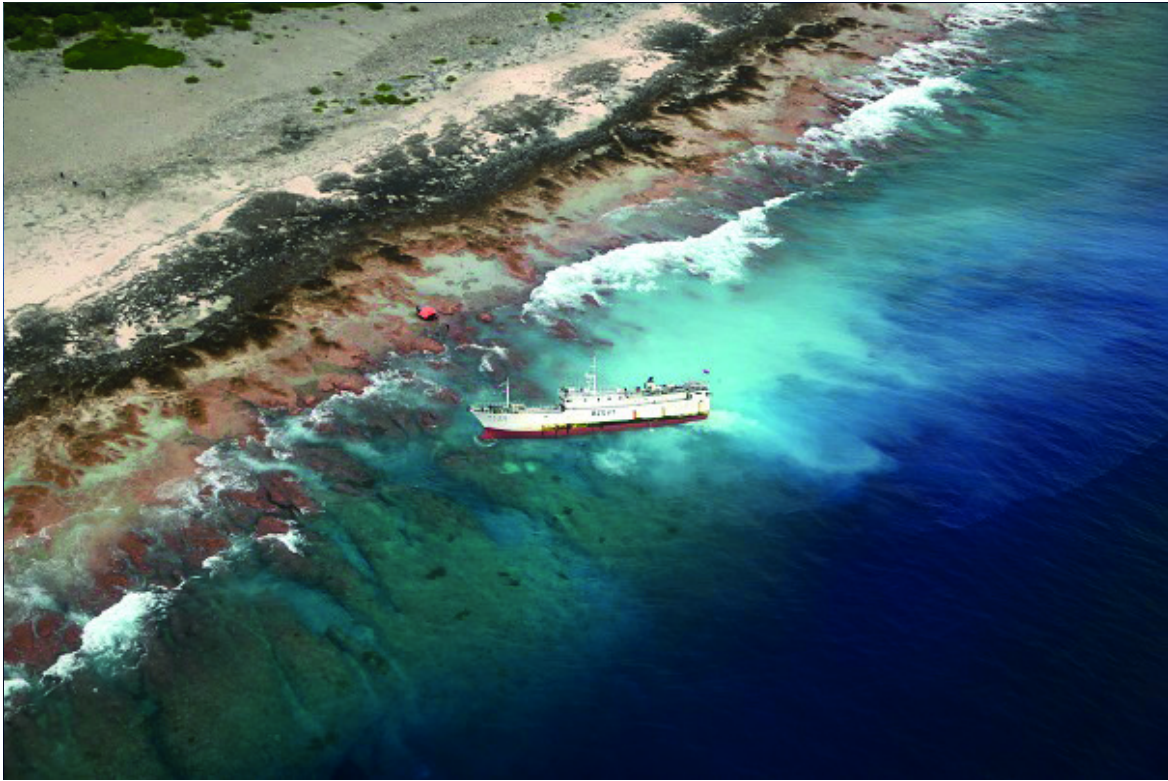


Le palangrier échoué à Anuanuranga poursuivi pour pollution



Tahiti, le 28 juillet 2021 – Le capitaine et le second du palangrier chinois qui s'est échoué la semaine dernière à Anuanuranga ont été entendus par la gendarmerie dans le cadre d'une enquête pour pollution marine. Placés sous contrôle judiciaire lundi, ils seront jugés en comparution immédiate à délai différé le 13 septembre prochain. Dans l'attente, ils ont l'interdiction de quitter le territoire.

C'est une affaire qui a une résonance particulière au lendemain du discours du Président de la République sur la capacité de la France à assurer la protection de la zone économique exclusive de la Polynésie française, notamment en matière environnementale. Selon les informations recueillies par Tahiti Infos, le capitaine et le second du palangrier chinois qui s'était échoué la semaine dernière dans la nuit de jeudi à vendredi sur l'atoll de Anuanuranga aux Tuamotu ont été placés en garde à vue en début de semaine. Les deux hommes ont été entendus par les gendarmes, après que leur navire transportant une quinzaine de marins ait percuté le récif de l'atoll, alors qu'il transitait en allure de route depuis les îles Cook vers les eaux internationales au large de Pitcairn.

La semaine dernière, une équipe d'évaluation, deux gendarmes et des experts de la Marine nationale et des Affaires maritimes avaient été envoyés sur place, notamment pour déployer un barrage anti-pollution de 300 mètres et des plaques absorbantes pour pouvoir confiner une éventuelle brèche dans la coque. Les premières images captées par les équipes dépêchées par les forces armées montraient en effet *"une irisation superficielle de gazole de navigation à la surface de la mer sur une bande de 1 mille nautique"*. Toujours selon nos informations, les deux hommes ont été déférés lundi au parquet de Papeete qui a renvoyé le capitaine et son second devant le tribunal correctionnel dans le cadre d'une comparution immédiate à délai différé le 13 septembre prochain.


Alors qu'on ne connaît pas encore précisément les circonstances de l'accident, on sait néanmoins que le capitaine du navire est poursuivi pour pollution marine avec négligence délibérée d'une obligation de sécurité et son second pour navigation en mer lorsque des conditions de sécurité n'étaient pas réunies. Les deux hommes ont été placés sous contrôle judiciaire dans l'attente de leur procès, avec l'interdiction de quitter la Polynésie française.

Loi des séries

Cette affaire intervient certes au lendemain des annonces fortes d'Emmanuel Macron sur la protection apportée par l'Etat en matière de pollution marine en Polynésie française. Mais surtout, elle fait suite à plusieurs autres échouages de navires sur des atolls polynésiens ces dernières années, notamment à Arutua, Marutea Nord, Nengo Nengo ou encore Aratika. Des échouages lors desquels les opérations de dépollution se sont avérées longues et coûteuses, et où les responsabilités ont souvent été difficiles à identifier.

Depuis, la politique de l'Etat et du Pays s'est affinée. *“Quand il y a échouage, si une erreur est suspectée, on va davantage aller chercher la qualification pénale”*, confirme un acteur intervenant sur ce type de dossier. L'exemple de l'échouage du navire taïwanais à Arutua l'an dernier a marqué les esprits. L'équipage secouru avait rapidement quitté le territoire et il s'était ensuite avéré extrêmement difficile de contacter l'armateur du navire. D'abord pour obtenir des informations sur la situation et l'état exact du navire pour mener les opérations de dépollution, ensuite pour déséchouer le navire et obtenir réparation...

Rédigé par Valentin Guelet et Antoine Samoyeau le Jeudi 29 Juillet 2021 à 16:41 | Lu 1674 fois

 [Ajouter aux favoris](#)

Source :

<https://www.tahiti-infos.com>